



Conseil Général



**Haut-Rhin**

## **Charte de coopération pour la promotion du bilinguisme présentée par la Corse et la Haute-Alsace**

Cartula di cuuperazione pè a prumuzione di u bislinguisimu  
pruposta da a Corsica è l'Alsazia Suprana

Zweisitiger Vertrag fer d'Färderung vu dr Zweisprochichkeit  
Vorschlàga vu Korsika un s'Ower-Elsass

**Charles Buttner, Président du Conseil Général du Haut-Rhin et Paul Giacobbi, Président du Conseil Exécutif de Corse ont signé une déclaration d'intention pour promouvoir les langues régionales.**

Samedi 7 décembre, Paul Giacobbi, Président du Conseil Exécutif de Corse et Charles Buttner, Président du Conseil Général du Haut-Rhin ont signé une déclaration d'intention en vue de l'adoption d'une charte pour la promotion des langues régionales.

A travers cet engagement fort, les deux Présidents corse et haut-rhinois entendent favoriser la prise de conscience, tant sur leur territoire respectif qu'au niveau national, de l'importance des langues régionales, non seulement pour les richesses culturelles qu'elles véhiculent mais aussi pour les indéniables atouts économiques qu'elles représentent. Ils souhaitent coordonner et amplifier leurs actions publiques en matière de bilinguisme, les rendre toujours plus effectives et plus efficaces.

Dans le cadre de cette coopération, un comité de réflexion d'une dizaine de personnes sera mis en place, formé d'élus et de collaborateurs des deux Collectivités. Il aura notamment en charge d'établir un programme d'actions et le calendrier des rencontres et d'évaluer les actions menées.

Ce comité travaillera notamment sur :

- l'analyse juridique, la coopération et le « lobbying » sur les évolutions réglementaires, législatives et constitutionnelles nécessaires,
- la promotion de l'usage de la langue régionale dans les médias locaux,

- les échanges d'expériences concernant l'utilisation de la langue régionale dans l'espace public et les entreprises (chartes, signalétiques, communication, formation des fonctionnaires...),
- la généralisation de l'offre de l'enseignement bilingue dans les écoles et son suivi au collège et lycée,
- la formation des enseignants et les concours de recrutement,
- le développement des structures de petite enfance bilingues,
- la production d'outils pédagogiques...

La charte sera soumise très prochainement aux assemblées respectives des deux Collectivités.

### **Des échanges d'expérience dans le domaine institutionnel et le foncier**

Les deux Présidents ont également abordé deux autres domaines.

**Sur le volet institutionnel.** Les deux Collectivités souhaitent travailler conjointement pour la mise en place d'outils normatifs négociés avec l'État, permettant de reconnaître leur identité et leurs spécificités dans un cadre constitutionnel, susceptible d'évoluer.

**Sur le volet foncier.** Comme pour les langues régionales, les deux Collectivités partagent un sentiment fort d'appartenance à leur terre et à leur terroir en tant que support d'identité culturelle et de développement économique.

Le Livre Foncier, cet outil issu du droit local, unique en France, associant la fiscalité et la propriété, a tout particulièrement attiré l'attention et l'intérêt des élus corses.

Même si les problématiques foncières sont différentes en Corse et dans le Haut-Rhin, les initiatives mises en place par chacune des Collectivités (GERPLAN et InfoGéo notamment pour le Haut-Rhin, PADDUC pour la Corse) sont autant d'outils précieux d'aménagement du territoire que les deux Collectivités entendent étudier en partageant leurs expériences.

Contacts :

François-Dominique de Peretti  
 Directeur de Cabinet du Conseil Exécutif de Corse  
 04 95 51 65 31  
[françois.deperetti@ct-corse.fr](mailto:françois.deperetti@ct-corse.fr)

Anne Pradines  
 Conseil Général du Haut-Rhin  
 Attachée de presse  
 06 75 55 23 61  
[pradines@cg68.fr](mailto:pradines@cg68.fr)

**Nous soussignés,**

**Paul GIACOBBI**, Président du Conseil Exécutif de Corse

et

**Charles BUTTNER**, Président du Conseil Général du Haut-Rhin

## **DECLARATION DE COLMAR**

**7 décembre 2013**

### **Constatons conjointement**

L'urgence et l'impérieuse nécessité de revitaliser les deux langues régionales, celles-ci touchant à l'identité même des territoires alsacien et corse, et constituant le témoin de leur histoire,

L'importance déterminante des enjeux patrimoniaux, mais également économiques, attachés à une telle démarche qui serait partagée, dans ses objectifs et dans ses principales modalités, par les deux collectivités,

L'existence évidente et naturelle d'une volonté commune de faire évoluer les mentalités et de mobiliser autour des enjeux d'un développement des langues régionales, tant au niveau local qu'à l'échelle nationale.

### **Reconnaissons mutuellement**

Le bilinguisme comme vecteur d'identité régionale, nécessitant à ce titre le développement progressif d'un enseignement paritaire, ainsi que l'acquisition de réflexes professionnels tendant à l'usage accru des langues régionales dans l'exercice des missions de service public par nos collectivités et par nos partenaires institutionnels,

Le bilinguisme comme facteur de développement économique, rendant indispensable et urgent, surtout en Alsace où la maîtrise de la langue des pays voisins représente un facteur important d'employabilité, le développement de la langue régionale dans le système de formation post-bac et professionnelle, ainsi que dans l'entreprise,

Le bilinguisme comme outil d'ouverture sur le monde, favorisant l'apprentissage de langues étrangères, constituant un socle de compétences interculturelles, et devant à ce titre être promu à travers nos politiques culturelles et touristiques respectives.

## **Déclarons solennellement**

Vouloir mener en concertation des actions pour favoriser la reconnaissance et la promotion de nos langues régionales, à savoir le corse d'une part, et l'allemand et les dialectes alsaciens d'autre part,

Vouloir contribuer à la prise de conscience, tant sur nos territoires respectifs qu'au niveau national, de la nécessité de l'emploi des langues régionales, notamment en tant que vecteur identitaire, outil de développement économique et d'enrichissement culturel de ces deux territoires et de leurs habitants,

Vouloir coordonner et amplifier l'action publique du Département du Haut-Rhin et de la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine du bilinguisme, de la rendre plus efficace et plus lisible dans l'intérêt des deux territoires et de leurs habitants,

Vouloir fixer le cadre général de coopération et les objectifs communs de la Collectivité Territoriale de Corse et du Département du Haut-Rhin, à travers l'adoption d'une charte de coopération pour la promotion du bilinguisme présentée par la Corse et la Haute-Alsace que nous nous engageons à soumettre à nos assemblées respectives, à mettre en œuvre sur nos territoires et à ouvrir à toute collectivité territoriale qui en manifesterait le désir.

Vouloir explorer conjointement la mise en place d'outils normatifs négociés avec l'État, permettant de reconnaître leur identité et leurs spécificités dans un cadre constitutionnel, susceptible d'évoluer.

Vouloir collaborer en matière d'aménagement du territoire et, en particulier, de droit foncier en partageant leurs expériences réciproques. L'outil foncier dont dispose l'Alsace pourrait faire l'objet d'un premier approfondissement pour répondre au contexte spécifique de la Corse.



**Paul GIACOBBI**

Président  
du Conseil Exécutif de Corse



**Charles BUTTNER**

Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin